



BILAN DE LA SURVEILLANCE DES ORGANISMES RÉGLÉMENTÉS ET EMERGENTS

Bilan 2022 de la surveillance complémentaire réalisée dans le cadre du BSV

En 2022, le réseau de Surveillance Biologique du Territoire (SBT), qui permet de rédiger les Bulletins de Santé du Végétal (BSV) a également servi à compléter la Surveillance des Organismes Réglementés et Emergents (SORE), réalisée tous les ans par le SRAL.

Après validation par le dernier CROPSAV et à titre expérimental, un suivi de quelques Organismes Réglementés (OR) et Emergents, complémentaire au programme de surveillance de l'état, a été mis en place.

Il s'agissait de suivre en parcelles de maïs des pièges de chrysomèles (*Diabrotica spp*), d'observer des dégâts potentiels de la chenille des épis du maïs (*Helicoverpa zea*), de la légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*) et de la maladie bactérienne du flétrissement de Stewart (*Pantoea stewartii*). Aucun de ces Organismes Nuisibles Réglementés (ONR) n'a été détecté.



Sur pomme-de-terre, un piégeage d'altises (*Epitrix spp*) a été mis en place sur 1 parcelle et aucun individu recherché n'a été trouvé.

Un suivi sur céréales (blé ou orges) de dégâts du charançon argentin des tiges (*Listronotus bonariensis*) a été proposé, mais non réalisé, tout comme sur betterave l'observation du virus de l'enroulement apical de la betterave (*Beet Curl Top Virus – BCTV*).



Bilan DRAAF Hauts-De-France de la surveillance des organismes réglementés

Depuis fin 2019, date de la mise en application du nouveau Règlement Européen de la Santé des Végétaux (RSV), visant à renforcer la détection des Organismes Nuisibles Emergents, un programme annuel renforcé de la SORE est mis en place dans les Hauts-de-France et suivi par le SRAL et son délégué FREDON Hauts-de-France.

Pour notre région, ce sont 1090 observations et près de 100 organismes réglementés de toute nature (insectes, nématodes, champignons, bactéries, virus) qui sont recherchés dans toutes les filières y compris la filière Jardins Espaces Verts et Infrastructures (JEVI)

Par filière ou par organismes transversaux, voici le bilan :

Bactérie *Xylella fastidiosa*

Pour notre région, cette bactérie fait l'objet d'une surveillance en vigne, en luzerne et en JEVI ; 13 sites en JEVI, 15 parcelles en vignes et 3 parcelles de luzerne ont été observées et 7 prélèvements ont été effectués : aucun résultat positif.

Le scarabée japonais (*Popillia japonica*)

Ce redoutable insecte polyphage dont on craint l'arrivée prochaine en France est surveillé chez les producteurs et revendeurs de végétaux (notamment ceux en provenance d'Italie où le ravageur est présent), en arboriculture, en production de plants fraisiers, de maïs, de vigne et en JEV, notamment sur les gazons sportifs (golf, terrain de sport), régulièrement tondus et arrosés, un milieu favorable pour sa ponte. Toutes filières, outre les examens visuels, 11 sites de piégeage ont été mis en place avec un relevé hebdomadaire en saison : pas d'insecte capturé dans notre région (ni en France en 2022).



La chenille légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*)

Cette noctuelle difficile à distinguer d'autres noctuelles présentes sur notre territoire a fait principalement l'objet d'un piégeage à base de phéromone spécifique : aucune détection.

Filière grandes cultures

Blé :

37 prélèvements en silo ont été réalisés en vue de la recherche de *Tilletia indica* (carie de Karnal). Cette carie est absente en France contrairement à d'autres caries : aucune détection

Maïs :

Il s'agit surtout de repérer l'arrivée de chrysomèles autres que celle déjà connue *Diabrotica virgifera virgifera*. Sur 3 sites, plus ceux suivis dans le cadre du réseau SBT (5), aucune détection (y compris la chrysomèle du maïs déjà repérée dans la région les années antérieures).

Autres parasites surveillés, la noctuelle *Spodoptera litura* (proche de *Spodoptera frugiperda*) et les dégâts potentiels de la maladie de Stewart (*Pantoea stewartii*) : aucun symptôme détecté.

Betteraves :

Les inspections visaient les nématodes à galle (*Meloidogyne chitwoodi et fallax*) avec 16 prélèvements de terre sur les secteurs sensibles de la région. Tous les prélèvements étaient négatifs.

Une observation visuelle sur ces 16 parcelles était couplée. La recherche du virus de l'enroulement apical de la betterave ou *Beet Curly Top Virus* (BCTV) était visée : aucun signalement.

Prairie de graminées.

La cible était le charançon argentin des tiges *Listronotus bonariensis*. Pas de détection

Filière Pomme-de-terre

Avec les nombreux échanges ou circulation des pommes-de terre dans la région, cette filière est sous constante surveillance.

1112 échantillons de terre, uniquement dans le cadre de la SORE, sont réalisés en parcelle pour détecter la présence des nématodes à kystes, *Globodera pallida et G. rostochiensis*. En 2022, 9 nouvelles parcelles se sont révélées positives avec présence de ces nématodes. Ces parcelles restent situées dans le nord des Hauts de France qui constituent un secteur avec des foyers en gestion depuis de nombreuses années.

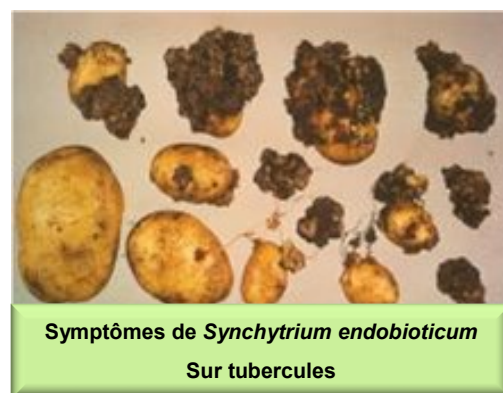
En complément, 112 prélèvements sur tubercules (production nationale) sont effectués pour la recherche des nématodes à galles, plus les bactéries *Clavibacter sepe-donicus et Ralstonia solanacearum*. Tous ces prélèvements étaient négatifs en 2022 et ces 112 prélèvements sont complétés par un examen visuel des tubercules pour détecter ces mêmes parasites, plus *Epitrix spp.*, le charançon andin (*Premnotrypes spp.*), la teigne guatémaltèque de la pomme-de-terre (*Tecia solanivora*) et la galle noire (*Synchytrium endobioticum*).

Enfin, sur cette culture, 10 pièges en parcelle ont été suivis. L'organisme recherché était *Tecia solanivora et Bactericera cockerelli*, un psylle.

Pas de détection.

100 prélèvements de tubercules sont également réalisés sur pomme-de-terre en provenance des Pays-Bas, Danemark, Allemagne, et Pologne pour la recherche des parasites cités plus haut ; cela représente 14% des lots introduits dans la région.

A noter que la bactérie responsable de la pourriture brune (*Ralstonia solanacearum*) déjà citée plus haut est également recherchée à partir de 78 analyses d'eau de rivière et de plantes hôtes (morelle douce-amère, lycoper). Cette année, un prélèvement dans la Somme est revenu positif et fera l'objet d'une surveillance renforcée en 2023 pour les cultures solanacées proches du prélèvement.



Filière arboriculture

Sur 20 pièges installés, la mouche de la pomme originaire de l'Amérique du nord (*Rhagoletis pomonella*) était surtout recherchée. *Anthonomus quadrigibbus* (charançon de la pomme), *Bactrocera dorsalis* (mouche orientale des fruits) et *Carposina sasakii* (carposine du pêcher) complètent les organismes recherchés en 2022. Des examens visuels sur des insectes xylophages *Anoplophora glabripennis* et *chinensis* (des capricornes asiatiques) et *Saperda candida* (la saperde du pommier) sont aussi pratiqués sur fruits ou organes aériens (troncs ...) pour détecter les dégâts des organismes cités : aucun signalement n'a été recensé dans la région en 2022.



Filière cultures légumières

C'est une autre filière importante pour la région et la surveillance a été faite sur carotte (4 sites), concombre (2 sites), courgette (2 sites), fraises (3 sites), Haricot (10 sites), salsifis (5 sites), aubergine (3 sites), poivron (3 sites) et tomate (17 sites), soit en plein champ ou soit sous serre ou abris.

Le suivi porte essentiellement sur du piégeage à la recherche du thrips jaune (*Scirtothrips dorsalis*), de divers lépidoptères (*Helicoverpa zea*, *Neoleucinodes elegantalis*, *Spodoptera eridania* et *frugiperda*, *Thaumatotibia leucotreta*), de la mouche orientale des fruits (*Bactrocera dorsalis*) et d'un psylle (*Bactericera cockerelli*).

Ces ravageurs ont également fait l'objet d'inspections visuelles pour détecter leur présence éventuelle (dépôts d'œufs, présence de larves suspectes etc ...). Pas de détection

Face à l'inquiétude de la prolifération rapide du *Tomato Brown Rugose Fruit Virus-ToBRFV* (maladie des fruits rugueux de la tomate) 5 prélèvements asymptomatiques sur tomates étaient prévus. Toutes les analyses étaient négatives.

A noter que des prélèvements de terre sur carotte (4) et tomate (2) complètent la surveillance sur cette filière en recherchant les nématodes à galle (*Meloidogyne chitwoodi* et *fallax*). Là aussi les résultats sont négatifs.



Filière Forêt et bois

La cible reste le nématode du pin (*Bursaphelenchus xylophilus*) avec 7 sites de piégeages de l'insecte vecteur *Monochamus galloprovincialis*. Si l'insecte vecteur est régulièrement piégé, le nématode du pin reste absent.

En complément, des inspections sont faites sur écorces (10), emballages (24), grumes (8) et sciages (19) : aucune détection.

Filière JEVI

C'est une filière assez particulière car les inspections concernent les aéroports, les parcs et jardins d'une commune, les zones industrielles, les jardins « remarquables », les arboretums, les roseraies, les gazons sportifs, les campings ou les parcs de loisirs.

Paradoxalement c'est aussi dans ces zones que les différents organismes recherchés dans toutes les filières sont susceptibles de se développer, soit par une localisation proche des zones de chalandises, proximité des zones d'échanges : Marché de gros alimentaires (MIN), aéroports, plateformes logistiques ... soit par des conditions de développement des ravageurs plus favorables (multiplicité des espèces végétales ou des jardiniers moins vigilants à la SORE), soit par des circuits de distribution pas toujours certifiés (au niveau de l'origine des plants) ou par une mauvaise gestion des déchets...

La surveillance porte sur un grand nombre d'organismes réglementés et émergents dont ceux déjà cités (*Xylella fastidiosa* ou *Popillia japonica* par exemple), essentiellement à partir d'inspections visuelles.

Des pièges sont également disposés pour la recherche *Popillia japonica* (2).

En Hauts-de-France en 2022, 2 aéroports, 11 jardins remarquables ou arboretum ou parcs botaniques, 5 campings, 4 gazons sportifs, 9 infrastructures, 7 villes, 1 MIN, 2 parcs de loisirs, 1 port et 2 roseraies ont été inspectés sans détection.

Filière Vignes

La surveillance porte essentiellement sur le phytoplasme de la flavescence dorée (*Candidatus phytoplasma vitis*) et son vecteur, une cicadelle *Scaphoideus titanus*. Depuis la découverte en 2019 de 2 ceps positifs sur la Commune de Trélou/Marne (02), la surveillance autour de ce foyer est renforcée. En 2022, environ 1800 analyses asymptomatiques ont été réalisées en coopération avec le CIVC et les vignerons.

Hors foyer, la SORE représente 20 % de communes prospectées et le suivi de 20 pièges pour la cicadelle vectrice.

Fin 2022, la zone délimitée de lutte est étendue à 2 localités proches de Trélou/ Marne, les communes de Passy/Marne et de Barzy/Marne. La stratégie d'éradication et la surveillance renforcée seront poursuivies en 2023.



Parcelle de vigne contaminée par la flavescence dorée

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Directeur de la publication : Laurent Degenne- Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France.

Animateurs filières et rédacteurs : Céréales : M. Lheureux - Chambre d'Agriculture la Somme, T. Denis et E. Gagliardi - Arvalis Institut du Végétal, C. Sagnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais. Colza : C. Sagnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais, M. Roux Duparque - Chambre d'Agriculture de l'Alsace, N. Latraye - Terres Inovia. Maïs : V. Duval - Fredon Picardie. Protéagineux : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme. Lin : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme, L. Doucy - Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais.

Betteraves : O. Ley, Y. Debeauvais, F. Courtaux ITB, C. Segnier- Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais.

Avec la participation de : ACTAPPRO, AGORA, Agro-Vison, ARVALIS Institut du végétal, ASEI 02, BASF, Bayer CropScience, CALIPSO, CAPSEINE, CERESIA, CER 60, CETA de Ham-Vermandois, CETA des Hauts de Somme, CETAs de l'Alsace, Chambres d'Agriculture des Hauts de France, Chambre d'Agriculture d'Île de France, COMPAS, Coopérative de Billy-sur-Thérain, Ets Biz, Ets Bully, Ets Charpentier, Florimond Desprez, FREDON Picardie, Groupe Carré, INRA, Institut de Genève, IREO de Flixecourt, ITS Nord-Pas de Calais, ITS 02, ITS 50, ITS 60, Jourdain, KWS, La Flandre, L.A. Linière, LEGTA de l'Oise, Lyode Agro Environnemental Tilloy les Hoffaines, Nord Wgoce, NORIAF, PHYTEUROF, Saint Louis Sucre, SANATERRA, SARL LINEA, SETA de Bapaume, Soufflet Agriculture, Termovéo, Tereco, Terres Inovia, TEXTILIN, UCAC, Unesal, Union de la Scarpe, Valfrance, Van de Bilt, Vanderhave, Van Robaeys Frères, Vasekon, VIVESCIA, M. Collin, M. Derouère, Bertrand Coustenoble, Marc Delaporte, Frédéric Garache, Vincent Guyot, Jean Marie Ratael, Benoît Vandaele, Hervé Vanderhaeghe, Mme Christine Machu (EARL du moulin de pierre).

Coordination et renseignements : Aurélie Albert - Chambre d'Agriculture de la Somme, Samuel Busche - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais

Mise en page et diffusion : Christine DOUCHET et Sylvie CAVEL - Chambre d'Agriculture de la Somme

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet de la DRAAF Hauts-de-France et des Chambres d'Agriculture Hauts-de-France

Avec la participation de :

